

Loire-Atlantique: l'obligation du passe sanitaire levée dans les grands centres commerciaux

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure



Le passe sanitaire ne sera plus obligatoire dans les grands centres commerciaux de Loire-Atlantique. *yurolaitsalbert / stock.adobe.com*

En Loire-Atlantique, où le taux de contamination est de 149 pour 100.000 habitants, le passe sanitaire ne sera plus obligatoire dans les grands centres commerciaux du département, a annoncé la préfecture en application du seuil de déclenchement de 200 décidé mercredi en Conseil de défense. Dans le département, l'obligation du passe sanitaire s'appliquait depuis lundi.

«En application de cette décision (du Conseil de défense) le passe sanitaire ne sera en conséquence plus demandé dans les 6 plus grands centres commerciaux du département», indiquent les services de l'Etat en Loire-Atlantique dans un communiqué.

La préfecture rappelle que *«cette disposition ne remet pas en cause l'ensemble des mesures de prévention»* et assure que *«bien évidemment, si la situation sanitaire devait évoluer défavorablement, un arrêté prescrivant la mise en place du passe sanitaire sera de nouveau pris»*. Le gouvernement a décidé mercredi un tour de vis sanitaire pour lutter contre la hausse des cas de Covid, notamment le passe sanitaire obligatoire dans les grands centres commerciaux dans les départements où le taux d'incidence dépasse 200 pour 100.000.

Dans ces départements - une trentaine, en majorité dans la moitié sud du pays - les préfets devront rendre obligatoire le passe sanitaire dans les centres commerciaux de plus de 20.000 m², a indiqué le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal.